Ambasciata d'Italia
Rabat

VISA ETUDES UNIVERSITAIRES

Avertissement : L'Ambassade se réserve le droit de demander de la documentation ou des garanties supplémentaires, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.
La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- **Dans l'ordre de la liste.**
- **Tous les documents fournis doivent être apostillés et traduits en Italien (par un traducteur reconnu par l'Ambassade).**
- **Tout le dossier doit être photocopié (de façon lisible).**

1	☐	**Formulaire de demande de visa, original -** Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3ème page).
2	☐	**Une photo d'identité** - Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et conforme aux normes ICAO, doit être collée sur le formulaire de demande.
3	☐	**Passeport, original -** Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 15 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages non utilisées portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans. C'est aussi nécessaire une photocopie des pages comportant les visas Schengen obtenus ainsi que tous les timbres d'entrée et sortie de l'Espace Schengen.
4	☐	**Réservation de billet d'avion aller/retour.**
5	☐	**Disponibilité d'un logement adéquat en Italie :** réservation d'hotel valable pour la première période ou un contrat de location déjà conclu, une déclaration d'hébergement ou la disponibilité d'un logement chez une résidence universitaire
6	☐	**Démonstration de la disponibilité de moyens de subsistance**, équivalant à pas moins de € 10.179,85 annuelle, prouvé par un blocage bancaire irrévocable. L'origine de cette disponibilité économique peut être justifiée en fournissant: **des moyens personnels, ou familières (parents, grands-pères, grandes mères, frères, sœurs, oncles, tantes, cousins, cousines, ou membre de la famille avec un lien de parenté jusqu'au 4éme grade)** Garanties économiques fournies par des institutions et organismes de crédit italiens, par des gouvernements locaux ou par des institutions et organes étrangers jugés fiables par la mission diplomatique italienne. Les moyens économiques ne peuvent pas être démontrés à travers de l'exhibition d'argent cash. En cas de **bourse d'étude du Gouvernement italien** ou **d'autre organisations** on ne peut

		pas considérer seulement la candidature o l'idonéité de l'étudiant qui doit de toute façon démontrer la disponibilité économique. Aussi dans le cas de bourse d'étude inférieur à 10.179,85€, l'étudiant doit prouver la disponibilité économique équivalent à la somme restante.
7	☐	**Disponibilité de la somme nécessaire pour le rapatriement, hors de la disponibilité économique susmentionnée.**
8	☐	**Inscription ou préinscription validée par l'Université à un cours universitaire sur le portail UNIVERSITALY, en fournissant la confirmation de la préinscription reçue lors de la présentation de la demande de visa.**
9	☐	**Assurance** (avec Compagnie italienne ou locale avec Déclaration de couverture des frais de santé urgents et hospitalisation).
10	☐	**Attestation de langue** (prouvée avec attestation des Organismes certificateurs accrédités attestant le dépassement du Niveau B2 de la langue dans laquelle le cours sera dispensé).
11	☐	**Copie integral de l'acte de naissance de l'étudiant avec la mention du père et de la mère.**
12	☐	**Certificat de vie collective.**
13	☐	**Copie du livret de famille apostillée et traduit plus original.**
14	☐	**Attestation de lien de parenté** entre l'étudiant et le garant dument délivré par les autorités locales.
15	☐	**Documentation scolaire** (traduite et apostillée) : baccalauréat avec Déclaration de Valeur, licence Déclaration de Valeur ou éventuel diplôme délivré après le baccalauréat ou après la licence, ou le cas échéant attestation CIMEA.
16		**Attestation de prise en charge de frais** d'étude et de séjour légalisée par le garant en faveur de l'étudiant.
17		**POUR LE GARANT au Maroc.** **-Fonctionnaire/ employé** : attestation de travail, attestation de salaire, 3 derniers bulletins de paie, 6 derniers relevés de banque, éventuels certificats de propriété de biens au Maroc.

Ambasciata d'Italia
Rabat

		-Profession libérale et secteur informel : attestation de profession dument délivré par la Chambre de Commerce et de l'Artisanat, attestation de revenu, carte professionnelle, certificat d'inscription de la patente, certificat de paiement des impôts, registre de commerce, 6 derniers relevés bancaires, éventuels certificats de propriété de biens au Maroc. **-Le garant retraité** : attestation de pension indiquant le montant mensuel de la retrait, 6 derniers relevés bancaires, éventuels certificats de propriété de biens au Maroc.
18		**POUR LE GARANT EN Italie.** Le garant peut être aussi un ressortissant étranger résidant légalement en Italie ou un citoyen italien. Dans ce cas, les documents suivants doivent être fournis : justificatif de situation familiale, bulletin de salaire, déclaration de revenus, relevés bancaires des 6 six derniers mois, justificatif de domicile, copie du passeport italien et carte d'identité ou copie du permis de séjour pour les étrangers.

Je reconnais qu'il est possible que ma demande de visa soit refusée si je ne fournis pas tous les documents nécessaires. La présentation d'un dossier complet ne garantit pas la délivrance d'un visa. Le passeport ne sera restitué qu'au moment la décision finale concernant le visa est adoptée. Le Consulat Général se réserve le droit de demander un entretien personnel ou tout autre documents supplémentaires.

Je déclare également avoir lu les informations sur la protection des données personnelles concernant la délivrance de visas conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 disponible sur le site http://vistoperitalia.esteri.it

Date	Signature	Officier Signature
POUR USAGE INTERNE SEULEMENT		